

A Chambéry, le 24 février 2019

### **NOTE TECHNIQUE aux usagers sportifs du Canyon du Grenant,**

Une réunion de travail s'est tenue le 6 février dernier à la Maison du lac ; afin de faire un point d'étape sur les recherches et les réflexions en cours concernant le problème de pollution microbiologique de l'eau dans le ruisseau du Grenant.

Participaient à la réunion la CCLA, la DDCSPP, la DDT, l'ARS, l'AFB, la chambre de l'agriculture, la commune de la Bridoire. Excusés : SMAPS, ONCFS

L'objectif de la réunion était de :

- **Faire un point d'étape sur l'ensemble des actions menées depuis la réunion du 6 novembre 2018, et sur les suites à donner :**
  - 1) **Des investigations ont été menées sur la base de campagne de mesure microbiologiques, étendue à 11 points de prélèvements disposés sur les ruisseaux du Grenant et ses affluents (Grand Rieu, Quinze-sous), afin de cibler l'origine des pollutions d'une part et le phénomène de dilution d'autre part.**
  - 2) **Des visites sur sites ont eu lieu avec les services de l'état et la CCLA pour faire le point sur les volets assainissements, agriculture et faune sauvage.**

→ Les résultats des analyses ont permis de préciser la localisation et l'origine potentielle des contaminations. Toutefois, la collectivité en lien avec les services de l'Etat a proposé de maintenir une veille sanitaire (poursuite des mesures de qualité microbio au printemps / été 2019) et d'élaborer un plan d'actions pour réduire les pollutions au cas par cas.

- **Définir les conditions d'accès au canyon du Grenant pour les usagers sportifs pour la saison estivale 2019 :**

Considérant, d'une part, les délais nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche et d'autre part, le fait qu'il ne peut être envisagé retomber sur un mode de fonctionnement de type « ON/OFF » identique à 2018,

→ La DDCSPP et l'ARS, en l'état actuel de la situation, ont demandé que le canyon soit fermé à la pratique durant la saison 2019. Sa réouverture dépendra du résultat des actions qui seront menées pour reconquérir la qualité du cours d'eau.